

CHESEL INFO

Mars 2014

Conseil général

Programme des séances en 2014

Lundi 28 avril

lundi 16 juin

lundi 27 octobre

lundi 15 décembre

à chaque fois à **20 h. 00** à la Maison de Commune.

Important

Modification de la loi sur l'aménagement du territoire, quelles conséquences pour les détenteurs de terrain à construire ?

Une séance d'information présentée par Maître Jacques Haldi, avocat à Lausanne, spécialiste du droit de la construction, aura lieu le **lundi 17 mars 2014** à la grande salle de la maison de commune à **20 h. 00**.

Prochaines manifestations

Concert Gioia Cantar

Samedi 8 mars à 20 h. 00 en l'église paroissiale de Vouvry.

Au programme : Messe de Requiem de Campra et Cantate BWV4 de Bach.

Jeu de piste du Lundi de Pâques

L'AAC vous invite, le lundi 21 avril de 10 h. 30 à 12 h, à venir participer à un jeu de piste pour petits et grands suivi de son traditionnel apéritif canadien, à l'Ouchettaz. Renseignements : Séverine Stettler 024 481 46 21

Les aînés de Chessel sont invités à participer aux **repas Pro Senectute** qui ont lieu à la Maison de Commune de Chessel chaque premier jeudi du mois. Ceux-ci sont suivis d'un après-midi récréatif.

En 2014 les dates restantes sont les suivantes :

6 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre et 4 décembre.

Prix 10.-, transport à disposition.

Inscriptions jusqu'au lundi précédant ces dates chez Anne-Lise Corbaz : 024 481 20 61 ou Christiane Yersin : 024 481 19 92.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

Rallye des jeunes

pour la première fois à Chessel, le 26 avril prochain dès 8 h. 30, aux alentours du terrain de foot.

La cantine sera ouverte à tout public de jour comme de nuit. Nous vous proposerons, pour midi, un hamburger maison ou des traditionnelles saucisses et pour le soir, des pizzas.



Fête au village à Chessel

Samedi 5 juillet 2014

« Le Village des irréductibles Gaulois »

Si à cette occasion vous voulez installer un stand ou une animation, vous êtes les bienvenus.

Plus de renseignements :

En raison des fêtes de Pâques, la collecte des ordures ménagères aura lieu le

JEUDI 17 AVRIL 2014

dès 8 heures.

JOYEUSES PÂQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2014 le nouveau règlement sur la gestion des déchets ainsi que sa directive d'application sont entrés en vigueur.

Cela s'accompagne de l'introduction du système de taxe au sac.

Seuls les sacs officiels du concept régional seront autorisés et collectés.

Les sacs autres que ceux autorisés pourront être ouverts et leurs dépositaires sanctionnés.

L'économie de quelques sacs que pensent réaliser certaines personnes se transformerait ainsi en une dépense supplémentaire pour tous !!!

Plus d'infos...

...sont disponibles sur le site
<http://www.vaud-taxeausac.ch/>



Le règlement communal est disponible ici :
http://www.chessel.ch/documents/reglements/reglement_dechets_2014.pdf



La directive d'application est disponible ici :
http://www.chessel.ch/documents/reglements/directive_dechets_2014.pdf



Si les sacs non officiels ont pratiquement disparus, la Municipalité a toutefois constaté quelques comportements inadéquats :

Déchets encombrants

La benne de déchets encombrants **n'est pas destinée** au dépôt des matières plastiques.

Celles-ci, à l'exception du PET sont à déposer dans vos sacs officiels

Sont tolérés dans la benne de déchets encombrants les flacons en plastique vide de plus de 3 litres et les grands emballages en polystyrène expansé, sagex® et styropor® de plus de 50cm

Papiers

Les papiers souillés (chiffon de nettoyage, emballage d'aliments) **ne doivent en aucun cas être déposés** dans la benne à papier.

Ces comportements doivent cesser !

Si ce n'est pas le cas il est envisageable de supprimer ces tris sélectifs.

